LE MATiN.ma

«Le CCME, une force de réflexion, d'actions et de propositions»

Interview : Driss Yazami, président du Conseil consultatif des Marocains à l'étranger (CCME)

Publié le : 08.06.2008

Le CCME est une «instance de prospective et de veille avec pour axe de référence la place et le rôle de l'émigration marocaine et de son destin» comme le souligne son président.

Le matin : Une première assemblée plénière est toujours une mise à l'épreuve quant à la cohésion et à l'efficacité des équipes. Concrètement, quel premier bilan peut-on faire de ces deux journées particulièrement intenses et quel est votre sentiment personnel ?

Driss Yazami : Je suis très fier car nous avons entamé un tournant d'un cheminement qui a commencé depuis longtemps et qui nous a demandé beaucoup de travail. Nous avons avancé parce que nous avons conscience des problèmes qui se posent à notre pays et que nous sommes devenus des acteurs de notre histoire. Nous avons désormais les moyens pour réfléchir collectivement à des solutions et pour anticiper les problèmes. Pour ce qui est du CCME, il faut constater qu'il n'y a aucun conseil de cette nature dans la région, en Afrique, au Maghreb ou dans le monde arabe. Ces deux journées nous ont permis de terminer l'agenda prévu, à savoir discuter et adopter le programme de l'année d'activité 2008-2009 qui fixe les priorités de notre action collective, le règlement intérieur qui précise les modalités de notre organisation, le budget prévisionnel pour l'année 2008 adopté et la constitution des groupes de travail qui sont au nombre de six. Ce «bilan» est le résultat d'un marathon de consultations, de réflexion, de débats tenus lors des quatre séminaires thématiques de Rabat, qui ont rassemblé plus de 800 associatifs de l'émigration, des très nombreuses réunions élargies organisées dans 20 pays de résidence, d'une consultation électronique définissant les priorités d'action comme celles relatives aux émigrés de la première génération ou de l'émigration marocaine en Afrique subsaharienne ou dans les pays arabes. A ce travail de consultation s'ajoute un travail d'écoute des associations et émigrés au siège du CCDH et de tous les responsables en charge des questions de l'émigration et d'une remontée des conclusions des chercheurs qui nous ont aidé à éclairer les tendances qui marquent la diaspora marocaine et les différentes problématiques.

Quel est le montant du budget annuel alloué ?

Driss Yazami : 45 millions de DH inscrits au budget du gouvernement. A côté de cela, nous avons commencé à faire des partenariats pour optimiser nos ressources. Si le CCME met un DH pour un projet et notre partenaire 1 DH, cela fait 2 DH. Sur la question des droits des femmes par exemple, nous avons mis en place un partenariat avec l'Unifem qui met sur la table un budget de 600 000 DH.

Dans ce sens, nous avons procédé à la signature d'une série de conventions de partenariat avec l'Agence pour la promotion et le développement économique et social de la préfecture et des provinces de la région de l'Oriental, avec le Centre cinématographique marocain, avec l'Institut royal de la culture amazighe, avec le Fonds de développement des Nations unies pour les femmes, avec l'université Moulay Ismaïl de Mekhnès, avec l'université d'Ibn Zohr d'Agadir, avec la faculté des sciences juridiques, économiques et sociales de l'Agdal que nous doterons de centres documentaires et avec l'Association de l'initiative culturelle. Nous continuons une recherche active de partenariats, notamment avec des PDG d'organismes financiers pour la création d'un Fonds national de soutien de la recherche en sciences humaines sur l'émigration. Nous avons au Maroc, et c'est une chance, des équipes d'universitaires spécialisées sur l'émigration dans

plus de dix universités. Il faut les aider notamment en centres de documentation pour les recherches qui nous aideront à mieux sérier les problèmes.

Votre rôle premier étant de proposer des avis au Souverain ?

Driss Yazami : Pour nous résumer, je dirais que nous avons trois principaux mandats du conseil. Le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME), et une institution consultative, une institution de prospective qui doit travailler sur l'avenir de la migration et une instance de dialogue et de partage de l'information entre les membres issus de l'émigration et les pouvoirs publics. La philosophie de pensée et d'action de notre conseil est fondée sur le respect de tous les acteurs impliqués dans le domaine et le partenariat synergique avec les potentialités qui peuvent se mobiliser. Nous recherchons ainsi une mise en cohérence de l'ensemble des politiques publiques et des actions en direction de nos communautés émigrées. Une commission doit travailler et présenter tous les deux ans un rapport stratégique sur l'état des communautés marocaines. Le premier rapport sortira en 2010 et le travail a déjà commencé. Nous avons un travail de veille et nous anticipons les problématiques .Nous préparons notre participation à quatre rencontres internationales de haut niveau qui vont évoquer les problèmes de l'émigration, à Manille, à Paris pour préparer la Conférence Rabat 2, la rencontre des ministres des Affaires étrangères de l'Euromed au mois de novembre et le pacte européen sur l'émigration qui se tiendra la dernière semaine du mois de décembre à la fin de la présidence française de l'UE.

Précisément pour une meilleure cohérence par rapport aux autres acteurs publics, ministère et fondations et pour une meilleure compréhension de votre action, quels sont vos rapports avec cette communauté ?

Driss Yazami : Je l'ai souligné dans mon intervention, dans nos rapports avec ces communautés d'émigrés, nous privilégions l'écoute permanente, la consultation, le dialogue. Le corollaire d'une telle attitude d'écoute et d'implication ouverte n'est autre que l'abstention de toute ingérence tutélaire dans le travail des groupes des associations ou des réseaux des émigrés. En tant qu'organe de réflexion collective à vocation consultative, le conseil ne peut que se distancer de tout alignement. Nous ne sommes pas les représentants de l'administration marocaine à l'étranger ou le porte-parole des émigrés auprès du gouvernement. Nous sommes dans une logique de partenariat, d'écoute mais pas dans une fonction de tutelle. Le ministre des Affaires étrangères, Tayeb El Fassi Fihri, qui était présent avec nous à la séance de clôture, a réitéré la disponibilité du gouvernement pour accompagner ce conseil dans l'accomplissement de ses activités.

La question de la citoyenneté et la participation politique est à l'ordre du jour depuis des décennies ?

Driss Yazami : C'est une priorité de notre réflexion et de notre action. Le premier mandat de notre conseil nous prescrit la double mission d'approfondir et de proposer une formule avancée de composition et d'organisation de ce conseil et une formule adéquate d'éligibilité et d'élection de nos compatriotes émigrés aux institutions représentatives de notre pays. Nous avons pour ce faire lancé une étude comparative sur les droits politiques qu'accordent plusieurs pays de par le monde à leurs ressortissants émigrés. Une jeune doctorante marocaine Nassima Moujoud qui a eu les félicitations du jury pour sa thèse travaille sur les éléments comparatifs avec d'autres pays et sur les droits politiques accordés aux ressortissants étrangers dans les pays européens. A partir de ce rapport, nous préparerons une conférence internationale au Maroc pour voir quelles sont les autres expériences et ce qu'il faudrait en conclure. Au moment où la presse fait écho du retour forcé de quelque 200 000 Marocains d'Espagne, à la veille de la présidence française de l'UE, qui a fait du thème de l'émigration un thème prioritaire, quel est la stratégie des pouvoirs publics sur cette question ? Il n'y a aucun fondement à ce chiffre de 200 000 retours. Ce que je peux dire et ce que M. Mohamed Amer et M. Tayeb El Fassi ont souligné avec force et c'est inscrit dans l'avis consultatif du CCDH, l'orientation stratégique de la politique globale du Maroc en matière d'immigration est d'accompagner l'enracinement des Marocains dans les pays de résidence.

Le message envoyé, c'est que le Maroc s'occupe de ses émigrés et c'est un motif de meilleure intégration. dans l'introduction de notre programme d'action, cette idée est largement présente. Il faut aider à l'intégration de nos communautés. Nous avons dans ce sens invité les ambassadeurs des pays de résidence et nous leur avons présenté les membres du CCME. Nous avions déjà eu une série de rencontres avec les ambassadeurs des pays de l'UE.
Nous voulons que les Marocains s'intègrent dans les pays où ils résident et où ils sont déjà engagés dans les syndicats, la société civile ...

Propos recueillis par Farida Moha